

175 Bloor Street East
South Tower, Suite 501,
Toronto, Ontario M4W 3R8
Telephone (416) 314-6858
Fax (416) 314-6876
E-mail: mail@omdc.on.ca
Website : www.omdc.on.ca

175 rue Bloor est
Edifice sud, bureau 501,
Toronto, Ontario M4W 3R8
Téléphone (416) 314-6858
Télécopieur (416) 314-6876
Courriel : mail@omdc.on.ca
Site Web: www.omdc.on.ca



Ontario

**Ontario Media
Development
Corporation**

**Société de
développement
de l'industrie
des médias
de l'Ontario**

Le 22 décembre 2005

Chers clients,

Objet : Améliorations apportées au Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition (CIOME)

Nous sommes heureux de vous informer que les améliorations au Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition (CIOME) annoncées dans le budget provincial du 11 mai 2005 sont maintenant en vigueur. Voici ces principales améliorations :

Catégories d'œuvres admissibles :

- Les catégories d'œuvres admissibles pour les œuvres littéraires publiées après le 11 mai 2005 ont été élargies pour comprendre les catégories suivantes : œuvres d'imagination, œuvres non romanesques, poésie, biographies, œuvres d'imagination pour enfants, œuvres non romanesques pour enfants, poésie pour enfants et biographies pour enfants.

Jusqu'ici le CIOME ne pouvait être accordé qu'à l'égard des trois premiers livres d'un auteur de livres pour enfants sans égard à la catégorie de livres visée. En raison de cette amélioration, à l'égard des livres publiés après le 11 mai 2005, les auteurs de livres pour enfants (ce qui comprend les illustrateurs) seront considérés des auteurs admissibles pour les trois premières œuvres appartenant à chaque sous-catégorie de livres pour enfants.

Auteur canadien admissible

- La définition d'auteur canadien admissible a été modifiée pour exiger qu'un auteur réside d'ordinaire au Canada et soit citoyen canadien ou résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration (Canada) au moment de la signature du contrat en vue de la publication de l'œuvre littéraire.
- **Ce changement s'appliquera de façon rétroactive à compter du 3 mai 2000.**

Jusqu'ici, en vertu de la définition d'auteur canadien admissible, un auteur devait satisfaire aux exigences en matière de résidence et de citoyenneté, au moment où il signait un contrat de publication avec une maison d'édition ontarienne.

Si vous avez reçu un certificat d'admissibilité pour un livre pour enfants publié après le 11 mai 2005 ou si vous croyez que les améliorations apportées au CIOME présentent de l'intérêt pour votre entreprise, veuillez communiquer avec la SODIMO au 416-314-6858.

La directrice intérimaire, Crédits d'impôt,
Gina Vanni